

## achat d'un véhicule présentant un vice caché

Par **massana**, le **14/03/2010** à **20:35**

j'ai acheté une voiture d'occasion il y a plus de trois mois.  
en allant chez mon garagiste pour changer les pneus arrières celui en voyant l'arrière de mon véhicule m'indique que la position oblique des pneus n'est pas normale comme de l'usure d'un des pneus sur l'intérieur de la roue, en bref il me dit que ce véhicule a dû subir un choc et qu'il est possible qu'en plus des pneus il y ait des pièces bien plus importantes à changer et surtout onéreuses. quand j'explique ma situation où je n'ai pas eu d'accident et suis propriétaire depuis 3 MOIS il me dit qu'il est possible que le choc ait été masqué. cette semaine ma voiture va être contrôlée par un garage homologué afin que je sache quel dommage elle a pu subir et quelles sont les conséquences. dans ce cas, que puis-je faire ?

MERCI DE ME RÉPONDRE!

Par **razor2**, le **14/03/2010** à **21:09**

Il faudra faire expertiser la voiture à vos frais en convoquant le vendeur par LRAR deux à trois semaines avant.

La voiture a pu être accidentée et correctement réparée aussi. Attention à ce qu'à pu vous raconter le premier garagiste....